Informations de base

2007/2101(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Nouvelle approche régionale en mer Noire **Subject** 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie 6.40.05.08 Relations avec la Turquie 6.40.15 Politique européenne de voisinage **Zone géographique** Mer Noire région	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	ANASTASE Roberta Alma (PPE-DE)	17/04/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	ARIF Kader (PSE)	07/05/2007
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	ȚICĂU Silvia-Adriana (PSE)	07/06/2007
TRAN Transports et tourisme	RUTOWICZ Leopold Józef (UEN)	08/05/2007
REGI Développement régional	MATSIS Yiannakis (PPE-DE)	07/06/2007
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne	

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2800	2007-05-14

Commission européenne	

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/04/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0160	Résumé
14/05/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/12/2007	Vote en commission		Résumé
20/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0510/2007	
16/01/2008	Débat en plénière		
17/01/2008	Décision du Parlement	T6-0017/2008	Résumé
17/01/2008	Résultat du vote au parlement		
17/01/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2101(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/49696

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	TRAN	PE392.057	19/10/2007	
Avis de la commission	INTA	PE392.060	24/10/2007	

Avis de la commission	REGI	PE394.073	21/11/2007	
Projet de rapport de la commission		PE396.706	21/11/2007	
Avis de la commission	ITRE	PE394.147	23/11/2007	
Amendements déposés en commission		PE396.707	10/12/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0510/2007	20/12/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0017/2008	17/01/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0160	11/04/2007	Résumé
Document de suivi	COM(2008)0391	19/06/2008	Résumé

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 19/06/2008 - Document de suivi

Le présent rapport sur la première année d'existence de la synergie de la mer Noire décrit les avancées réalisées jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre des tâches prévues dans la communication de 2007, intitulée «La synergie de la mer Noire - Une nouvelle initiative de coopération régionale». Il rend aussi compte de la série de contacts et de discussions qui ont eu lieu avec les partenaires de la région. L'initiative «Synergie de la mer Noire» s'inscrit en complément de la politique européenne de voisinage, de la politique d'élargissement à la Turquie et du partenariat stratégique avec la Fédération de Russie.

Les enseignements tirés de la première année d'existence de la synergie ont montré la validité des principes énoncés dans la communication de 2007. Le principal objectif de l'initiative reste de dynamiser les actions au niveau régional afin de promouvoir la stabilité et la prospérité dans la région de la mer Noire. La synergie constitue pour ce faire un cadre flexible, inclusif et transparent, fondé sur les intérêts communs de l'UE et de tous les États de la mer Noire. La Commission salue le fait que les participants à la synergie de la mer Noire envisagent de poursuivre l'approche actuelle, pragmatique et axée sur des projets. Elle suggère donc de poursuivre les travaux en vue d'accomplir les tâches énoncées dans la communication de 2007 et la déclaration commune de Kiev.

Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères à Kiev et au cours des mois qui ont suivi, les États membres de l'UE et les partenaires de la synergie de la mer Noire ont formulé des suggestions sur la manière dont il serait possible de faire en sorte que le processus de coopération dans le cadre de la synergie de la mer Noire «prenne racine» de manière à devenir un effort inscrit dans la durée. La Commission entend les examiner et y donner suite afin de promouvoir des actions plus efficaces et plus ambitieuses:

- **des objectifs à long terme, mesurables**, devraient être fixés dans des domaines tels que les transports, l'environnement, l'énergie ou la sécurité maritime pour encourager des actions plus concertées. Dans chaque cas, un pays et/ou une organisation chef de file serait désigné pour assurer la coordination des activités qui pourraient être entreprises au niveau national ou régional en vue d'atteindre les objectifs fixés;
- **des partenariats sectoriels** pourraient être mis en place afin de fournir un cadre pour le cofinancement (y compris au titre de la facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage) et une base pour la participation des institutions financières internationales. Ces partenariats pourraient amener l'ensemble ou une partie des participants à la synergie de la mer Noire à coopérer sur une série de projets ;
- **la fréquence des réunions ministérielles** devrait refléter des besoins concrets. Les ministres des affaires étrangères pourraient se réunir en fonction des besoins, pour marquer les étapes importantes du processus.

Un certain nombre d'autres propositions méritant un examen plus approfondi ont été faites; elles portaient notamment sur:

- l'intégration du Belarus à certaines des activités sectorielles liées à la synergie,
- la création d'un Forum de la société civile de la mer Noire,
- le renforcement des réseaux universitaires et étudiants,
- la création d'un Institut d'études européennes dans la région de la mer Noire.

La Commission est prête à collaborer avec les États membres et toutes les parties intéressées sur ces propositions nouvelles, ou sur d'autres, qui visent à renforcer la coopération régionale autour de la mer Noire et qui:

- complètent la coopération bilatérale, conçue sur mesure, que nous avons développée avec nos partenaires dans le cadre de la PEV et d'autres politiques applicables dans la région,
- sont inclusives et impliquent tous les États membres et les pays de la mer Noire et
- apportent une valeur ajoutée.

En conclusion, le rapport note que le développement de la coopération régionale en mer Noire, que l'UE soutient, est un processus qui se déroule dans un environnement complexe. La poursuite des progrès nécessite la participation constante et active d'un nombre croissant d'acteurs, aussi bien du côté des États membres que des États de la mer Noire participants. Comme lors de la première année, la Commission contribuera à la mise en place de cet important édifice.

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 17/01/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 19 contre et 17 abstentions, une résolution répondant à la communication de la Commission intitulée "La synergie de la mer Noire - une nouvelle initiative de coopération régionale".

En suivant la plupart des recommandations exprimées par le rapport d'initiative de Mme Roberta Alma **ANASTASE** (PPE-DE, RO), le Parlement européen salue les objectifs définis par ce document qui hisse la coopération avec la région de la mer Noire au rang des priorités majeures de la politique étrangère de l'Union, de la même manière que les questions de sécurité énergétique et les négociations d'adhésion avec la Turquie. La Plénière considère toutefois qu'une stratégie à part entière à long terme pour la mer Noire profiterait largement à son développement futur. Elle demande dès lors une réponse cohérente, durable et stratégique pour la région de la mer Noire aboutissant à la **création d'une politique propre pour cette région** aux côtés de la dimension septentrionale et du partenariat euro-méditerranéen. La Plénière réitère son appel à des mesures « substantielles » de l'Union pour encourager cette stratégie en s'appuyant sur une véritable évaluation des actions passées et en cours.

Parallèlement, le Parlement souligne que la politique régionale pour la mer Noire « ne doit ni servir d'alternative à l'adhésion à l'UE, ni fixer les frontières de l'UE » mais que ses objectifs doivent constituer une part intégrante de la politique étrangère de l'Union. Pour le Parlement, la coopération régionale doit à la fois impliquer l'Union européenne, les partenaires de la politique de voisinage, la Turquie mais aussi la Russie en tant que « partenaires égaux ». Il estime que seule la création progressive d'un sentiment de « responsabilité partagée » parmi les riverains de la mer Noire à l'égard des défis communs que doit relever la région, permettra d'atteindre tout le potentiel de la présence de l'Europe dans la région.

Cette politique devrait notamment cibler les domaines prioritaires suivants :

Sécurité : rappelant l'instabilité régionale causée par des conflits gelés depuis de nombreuses années, le Parlement demande un engagement ferme de l'Union dans la résolution de ces conflits avec l'aide stratégique de la Russie. Rappelant la présence militaire importante de la Russie dans la région (avec la flotte stationnée à Sébastopol), le Parlement note que l'accord conclu en 1997 par l'Ukraine et la Russie concernant le stationnement de la flotte en mer Noire expire en 2017 et que cette question, non résolue, a déjà provoqué des frictions entre ces pays. Il appelle dès lors l'Union à s'investir plus avant sur cette question avec la coopération de la Russie et de l'Ukraine.

Pour la Plénière, l'Union devrait définir également un ensemble de priorités pour l'Espace de liberté, de sécurité et de justice en mer Noire, de manière à harmoniser et à rendre compatibles entre eux tous les secteurs politiques. Vu les frais élevés pratiqués pour certains pays voisins à la suite de l'élargissement de l'Espace Schengen (fin 2007), le Parlement demande également la révision à la baisse des frais de visa pour les citoyens ordinaires des pays de la région.

Il faut également mieux diffuser les valeurs européennes de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme et conclure rapidement des accords de facilitation des visas et de réadmission avec les pays concernés. La coopération transfrontalière et la coopération dans le domaine de la gestion des frontières doit également être favorisée.

Stabilité politique et démocratie : pour le Parlement, la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés fondamentales est cruciale. Il faut donc que ces questions fassent l'objet d'un dialogue approfondi. Parallèlement, de bonnes relations de voisinage sont essentielles pour assurer le développement de toute la région. C'est la raison pour laquelle, le Parlement réclame des mesures garantissant le respect mutuel, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et l'interdiction du recours à la force de la part des pays concernés.

Coopération énergétique et environnementale : le Parlement renouvelle son soutien à la création de nouvelles infrastructures et de nouveaux couloirs de transports pour l'énergie en diversifiant tant les fournisseurs que les itinéraires (ex. : nouveau couloir énergétique sur l'axe Caspienne - mer Noire et les pipelines Nabucco, Constanta-Trieste et AMBO ou les projets INOGATE et TRACECA). Il estime notamment que la synergie pour la mer Noire devrait fournir un cadre adéquat pour promouvoir une réforme des marchés dans la région en vue de créer des marchés de l'énergie compétitifs, prévisibles et transparents. Mais il faut également favoriser le Danube qui constitue l'un des axes de transport principaux reliant l'Union à la mer Noire. Pour tirer pleinement parti de l'accès de l'Union à la mer Noire, le Parlement insiste notamment sur le développement des infrastructures portuaires en mer Noire (Burgas, Constanta, Mangalia, Varna) et celles du delta du Danube afin de garantir l'intermodalité des différents modes de transport.

En ce qui concerne la question environnementale de la région, le Parlement se dit très préoccupé par le niveau de pollution en mer Noire, notamment en raison des accidents écologiques fréquents (pollution aux hydrocarbures, notamment). Il réclame dès lors des mesures urgentes pour assurer la sécurité du transport maritime pour les pétroliers qui transitent par cette zone ainsi que des mesures destinées à préserver la faune et la flore dans le delta du Danube.

Coopération économique : bien qu'inégale, la croissance économique de cette région progresse. Mais cette croissance est fragile et nettement plus soutenue dans les pays exportateurs de pétrole et de gaz. C'est pourquoi, il faut créer un espace favorable aux investissements en luttant contre la corruption et la fraude. Le Parlement encourage en particulier la création d'une zone de libre échange conforme aux principes de l'OMC avec les pays de la région.

Compte tenu du rôle de catalyseur que peut jouer le tourisme littoral et maritime pour le développement de la région de la mer Noire, le Parlement insiste pour que l'on soutienne les infrastructures touristiques et pour que l'on améliore la diversification des produits touristiques traditionnels. Parallèlement, le Parlement salue les initiatives interrégionales comme le projet de liaison ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars (Azerbaïdjan, Géorgie, Turquie) dans la mesure où cette initiative ouvre la voie à l'amélioration de **l'intégration économique et politique de cette région**. La Plénière souligne toutefois que ce projet court-circuite la ligne ferroviaire existante en Arménie. Elle engage dès lors les pays du Caucase du sud et la Turquie à s'ab stenir de mettre en œuvre tout projet à courte vue en matière d'énergie et de transport qui violerait les principes de bon développement de la politique de voisinage.

Aspects institutionnels et financiers : sur le plan institutionnel, le Parlement plaide pour que les États membres de l'Union de cette région jouent un rôle majeur dans l'approfondissement de la coopération avec l'ensemble de la zone (Roumanie, Bulgarie et Grèce, en tête). Il rappelle qu'un certain nombre de mécanismes de coopération régionale existent déjà et qu'il faut donc éviter les doubles emplois. Il insiste notamment sur le rôle capital de la Turquie et de la Russie pour faciliter la coopération régionale ainsi que sur le rôle primordial de la société civile pour cimenter les relations.

Sur le plan financier, le Parlement demande un usage rationnel des moyens financiers existants comme l'Instrument européen de voisinage, les Fonds structurels et les fonds préadhésion. Ces moyens devraient être mobilisés de manière cohérente, raison pour laquelle le Parlement invite la Commission à instituer un système général de rapports avant la mise en œuvre des fonds afin d'examiner le caractère durable, l'efficacité et la conformité des mesures à prendre. Le Parlement approuve pleinement le doublement des moyens disponibles de l'Instrument de voisinage pour le financement de projets transfrontaliers et demande que la mise en œuvre de moyens financiers soit soumise aux mêmes critères que ceux applicables aux Fonds structurels. Enfin, pour parvenir à financer certains petits projets, le Parlement suggère à la Commission de mettre à disposition l'instrument de financement décentralisé des Fonds (notamment pour les projets de personne à personne réalisés dans le cadre de la coopération transfrontalière) et d'encourager l'utilisation plus régulière de cet instrument.

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 14/05/2007

Le Conseil a procédé à un bref échange de vues sur la communication de la Commission concernant une nouvelle initiative de coopération régionale pour la région de la mer Noire. Il a adopté une série de conclusions dans lesquelles il indique qu'à la suite de l'adhésion de 2 États du littoral de la mer Noire (Bulgarie et Roumanie) l'UE avait encore plus à cœur de promouvoir la stabilité et la prospérité dans la région.

Le Conseil invite les futures présidences de l'Union ainsi que la Commission à continuer les travaux en vue d'un engagement accru et cohérent de l'UE à l'égard de la région de la mer Noire, notamment dans le cadre d'une politique européenne de voisinage renforcée et sur la base de synergies avec les initiatives et les organisations régionales.

L'objectif devrait être l'intensification de la coopération régionale dans des secteurs ayant une dimension transfrontière comme :

- l'énergie,
- l'environnement,
- les transports,
- les télécommunications,
- la science et la technologie,
- la liberté, la justice et la sécurité,
- la démocratie, la promotion des droits de l'homme, le respect du droit international et la coopération avec la société civile.

Étant donné l'importance stratégique que revêt la région de la mer Noire aux yeux de l'UE, le Conseil invite la Commission à faire le point, au cours du 1er semestre 2008, de l'évolution de l'initiative "La synergie de la mer Noire" afin de pouvoir, sur cette base, poursuivre la réflexion sur l'engagement de l'UE envers l'ensemble de la région.

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 11/04/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : développer la coopération au sein de la région de la mer Noire elle-même ainsi qu'entre la région et l'UE.

CONTENU : la Commission a présenté une nouvelle initiative de coopération de l'Union européenne pour la région de la mer Noire dans le cadre de la Politique européenne de voisinage : la « Synergie mer Noire ».

L'Union européenne a déjà consenti d'importants efforts pour stimuler les réformes démocratiques et économiques, promouvoir la stabilité et soutenir le développement de la région de la mer Noire par la mise en œuvre de vastes programmes de coopération. Trois politiques européennes s'appliquent dans ce contexte: le processus de préadhésion dans le cas de la Turquie, la politique européenne de voisinage (les cinq pays de l'Est partenaires de la PEV étant également actifs dans le domaine de la coopération de la mer Noire) et le partenariat stratégique avec la Fédération de Russie. En outre, la CE a contribué à la mise en place de tout un éventail d'initiatives sectorielles présentant un intérêt régional. Avec l'adhésion de la Bulgarie et de la

Roumanie, la présence de l'Union européenne dans la région de la mer Noire offre de nouvelles perspectives. La Commission estime que des efforts plus cohérents et à plus long terme doivent être accomplis afin de tirer le meilleur parti de ces possibilités et de renforcer la stabilité et la prospérité dans la région. Un plus grand engagement de l'UE en matière de coopération régionale dans la mer Noire contribuera à réaliser cet objectif.

« Synergie mer Noire » s'appuiera dans un premier temps sur les programmes sectoriels et les initiatives communautaires en cours dans des domaines tels que la démocratie, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance, la circulation des personnes et la sécurité, les conflits « gelés », l'énergie, les transports, l'environnement, la politique maritime, la pêche, le commerce, la recherche, l'éducation, l'emploi, les affaires sociales, la science et la technologie. Elle est conçue comme étant un cadre souple, destiné à assurer une meilleure cohérence et une meilleure coordination entre les activités. L'initiative s'appuie sur les intérêts communs de tous les partenaires. Lorsqu'il s'agit d'évaluer l'utilité du soutien communautaire apporté à certaines initiatives, un critère essentiel devrait être la participation active des pays et organismes régionaux directement concernés.

Une attention particulière sera accordée à la coopération transfrontalière et au rôle des acteurs locaux et de la société civile. Actuellement, outre le financement communautaire existant en faveur des pays de la région, il existe déjà un programme spécifique de coopération transfrontalière concernant les pays de la mer Noire qui vise à encourager les activités de la société civile dans les régions côtières.

S'agissant du financement, le principe général serait celui du cofinancement. Le cas échéant, un soutien financier de la Communauté pourrait être accordé au titre des programmes nationaux, régionaux et transfrontaliers de l'IEVP, d'autres instruments d'aide extérieure et, en ce qui concerne les États membres de l'UE, du Fonds européen de développement régional. Les activités régionales de la BERD, de la BEI et de la banque du commerce et du développement de la mer Noire sont déjà considérables. La synergie de la mer Noire pourrait offrir de nouvelles possibilités, dont la création de mécanismes de financement conjoint, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de programmes tels que les partenariats au titre de la dimension septentrionale. La facilité d'investissement qu'il est proposé de créer pour les pays disposant de plans d'action PEV pourrait également contribuer à la préparation et au cofinancement d'investissements dans les infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'environnement et en étroite coopération avec les institutions financières internationales, comme la BEI et la BERD.

Ultérieurement, selon les progrès réalisés, on pourrait envisager des réunions ministérielles régulières auxquelles participeraient l'UE et les pays de la mer Noire et qui pourraient avoir lieu à la suite des réunions des organisations régionales. Actuellement, sept États membres de l'UE ont un statut d'observateur au sein de l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (CEMN). En réponse à une initiative de cette dernière, la Commission a l'intention de tenter d'obtenir le statut d'observateur et de soutenir la demande de statut d'observateur des États membres de l'Union européenne.